

**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 21 AVRIL 2026**

Date de la convocation : 14 avril 2026

transmise le : 14 avril 2026

Membres élus : 27

en fonction : 27

présents : 25

Sous la présidence de Monsieur Mathieu TAESCH, Maire

Membres présents : Mesdames et Messieurs MAECHLING Caroline, MISCHLER Guy, DEBRIE Béatrice, RIEDINGER Claude, GRATHWOHL Mélanie, BOPP Olivier, ENRICI Marie-Claire, BILGER Denis, ECKERT Sylvia, Stéphane MISCHLER, GRASSER Laëtitia, KLEIN Alain, RIEGEL David, RIEDINGER Marisa, DAUGER Thomas, BISCHOFF Véronique, MAGNUS Patrice, KOEHL Christophe, OFFERLE Cyrille, GRATHWOHL Nathalie, NOBLET Florence, ARNDT Hélène, GEISSLER François, FUCHS Denis

Étaient absents excusés : Madame Joanne RIEDINGER qui donne pouvoir à Madame Marie-Claire ENRICI, Madame Marie Hélène MARTZ qui donne pouvoir à Madame Mélanie GRATHWOHL

Étaient absents non-excusés :

Secrétaire de séance : Monsieur Alain KLEIN

2026 027 Election des délégués amenés à siéger à la Commission d'appel d'offres et d'adjudication.

Il est demandé au Conseil Municipal d'élire les délégués amenés à siéger à la commission d'appel d'offres et d'adjudication.

Cette commission doit être obligatoirement constituée et doit intervenir pour les marchés publics dont la valeur estimée hors taxe est égale ou supérieure aux seuils européens et qui sont passés en procédure formalisée. Elle choisit le titulaire (article L 1414-2 du Code général des collectivités territoriales) et émet un avis pour tout projet d'avenant à un marché public entraînant une augmentation du montant global supérieure à 5 % est soumis pour avis à la commission d'appel d'offres et d'adjudication.

Elle est composée outre du Maire (Président), de cinq conseillers titulaires élus par le Conseil Municipal et de cinq conseillers suppléants.

Il y a lieu d'élire les suppléants sur la même liste que les titulaires.

L'élection des membres titulaires et suppléants a lieu à la représentation proportionnelle au plus fort reste sur la même liste, sans panachage, ni vote préférentiel, sachant que les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir.

En cas d'égalité de reste, le mandat revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages. De plus, si les listes ont également recueilli le même nombre de suffrages, le mandat est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus.

Il est voté au scrutin secret pour les nominations, sauf si le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas y recourir (article L 2121-21 du Code général des collectivités territoriales).

Toutefois, si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir, ou si une seule liste a été présentée après appel à candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par Monsieur le Maire.

Après le dépôt d'une seule liste, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité nomme les membres suivant :

Titulaires

Claude RIEDINGER

Mathieu TAESCH (de droit)

Nathalie GRATHWOHL

Olivier BOPP

Thomas DAUGER

Véronique BISCHOFF

Suppléants

Anne-Hélène MARTZ

Caroline MAECHLING

Christophe KOEHL

Denis FUCHS

Guy MISCHLER

Marisa RIEDINGER

Pour extrait conforme à Hoerdt, le 30.04.2026

Publié le 30.04.2026

Transmis à la Préfecture le 30.04.2026

Certifié exécutoire

Le secrétaire de séance
Alain KLEIN



Le Maire
Mathieu TAESCH

